

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1631

Zurich, 1 juin 2018

SG/nak/jbe/lni/jmo

Levée de la suspension de la Fédération Guatémaltèque de Football (FEDEFUT)

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que par sa décision du 31 mai 2018, la FIFA a décidé de lever la suspension de la Fédération Guatémaltèque de Football (FEDEFUT) avec effet immédiat.

Ainsi, la FEDEFUT se voit dès à présent restituer l'ensemble de ses droits de membre conformément à l'art. 13 des Statuts de la FIFA. En conséquence, les équipes représentatives et les clubs de la FEDEFUT peuvent à nouveau participer à des compétitions internationales. Cela signifie aussi que la FEDEFUT, ses membres et ses officiels peuvent de nouveau bénéficier des programmes de développement, cours et formations dispensés par la FIFA et la CONCACAF. De plus, les associations membres de la FIFA peuvent à nouveau entretenir des relations sur le plan sportif avec la FEDEFUT et/ou ses équipes.

Nous vous remercions de prendre acte de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copies à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations